Non titulaires
Contrats successifs sur un même poste d'employeurs différents

Le doublé victorieux de la CGT

Le tribunal administratif de Nantes a donné tort le 12 mars 2013 à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) qui avait mis fin en septembre 2012 à une série de douze CDD d'une chercheuse employée depuis 11 ans. Injonction est faite à l'Inserm par le TA de la réintégrer en CDI dans un délai de deux mois.
Spécialiste du cancer, cet agent avait enchainé des contrats avec différents employeurs (CHU, CNRS, INSERM) sans interruption depuis 2001 dans la même unité de recherche, au même endroit, avec les mêmes responsables. L'Inserm faisait donc valoir qu'il n'était pas son employeur unique afin de ne pas faire droit à l'éligibilité à CDIsation de cet agent.
Ce jugement est l'aboutissement d'un long combat mené par la CGT pour faire reconnaître la notion de multi-employés sur un même poste de travail. Il devrait faire jurisprudence auprès des employeurs publics qui refusent aux contractuels éligibles à la loi Sauvadet leur droit à transformation de leur CDD en CDI.

Presque dans le même temps, les employeurs publics étaient destinataires d'un courrier, le 28 février 2013, signé par les ministres de la Fonction publique, des Finances et du Budget concernant les agents employés en CDD par des personnes morales distinctes pour occuper le même poste de travail. L'ancienneté de ces agents devra être prise en compte pour l'éligibilité à CDIsation, dans des conditions similaires à l'éligibilité à titularisation.

A plusieurs reprises, la CGT est intervenue auprès de la DGAFP au sujet des multi-employés afin de rappeler au respect de la loi les employeurs publics, notamment l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

Sur cette question, le 8 janvier 2013, au Conseil Supérieur de la Fonction publique, la CGT avait à nouveau exigé de la ministre de la Fonction publique un signal fort en direction des employeurs publics.

Sur cette revendication, nous avons été entendus.

Il s'agit là d'une double victoire de la CGT !